AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de Bessan

Projet d'installation photovoltaïque au sol au lieu-dit « la garrigue haute »
au profit de la société « Vent d'Oc Centrale d'énergie renouvelable 18 »

Le dossier de demande de permis de construire N° 34 031 13K 0014, présenté par la société « Vent d'Oc Centrale d'énergie renouvelable 18 », pour permettre la création d'un parc photovoltaïque au sol, au lieu-dit « la garrigue haute » sur le territoire de la commune de Bessan, est soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la décision de délivrer ou de refuser le permis de construire, à la société « Vent d'Oc Centrale d'énergie renouvelable 18 », sera prise par le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera dans la commune de Bessan (Place de la Mairie - 34550 BESSAN).

Monsieur Georges LESCUYER, ingénieur territorial en chef retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont présents dans le dossier.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la décision préfectorale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposées à la Mairie de Bessan pendant **31 jours** consécutifs, du **lundi 14 septembre 2015 au mercredi 14 octobre 2015 à 18h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 8h30-12h00 / 15h00-18h00) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne à la Mairie de Bessan les observations du public les jours suivants :

Le lundi 14 septembre 2015 de 09H00 à 12H00

Le vendredi 25 septembre 2015 de 15h00 à 18h00

Le mercredi 14 octobre 2015 de 15h00 à 18h00 (fin de l'enquête : 18h00)

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Baptiste SIMON (société « Vent d'Oc Centrale d'énergie renouvelable 18 » - Domaine de Patau - 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.